

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## ORDRE DU JOUR

Lieu : 1508, Transcanadienne, Grand-Remous (Qc)  
JOW 1E0

Date : Mercredi 26 juin 2024

Heure : 13h30



### Points inscrits à l'ordre du jour

**Présences :** Éric Naudin, Steve Giguère, Rock Paquette, Daniel Pelletier, Henri Mery, Junior Duguay, Jocelyne Lirette, Jean-Sébastien Rioux, Chloé Tellier, Marie-Eve St-Amand.

**Absences :** Véronie Whear.

13 personnes dans le public (incluant la biologiste Carolane Riopel-Leduc, le technicien de la faune Taylor Miller, le comptable Rémy St-Jean et l'agent de la protection de la faune Jonathan Thibault).

#### 1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 13h35.

Proposé par Éric Naudin et secondé par Henri Mery.

#### 2. Lecture, modification et adoption de l'ordre du jour du 26 juin 2024

Lecture de l'ordre du jour effectuée par Jocelyne Lirette. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Proposé par Junior Duguay et secondé par Steve Giguère.


#### 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2023

Lecture du procès-verbal de l'AGA 2023 par Chloé Tellier. Modification du nom de famille de Julien St-Jean.

Proposé par Henri Mery et secondé par Daniel Pelletier.

#### 4. Présentation du rapport financier 2024 – St-Jean, St-Pierre CPA Inc. (intervention de Rémy St-Jean)

Rémy se présente, l'assemblée à le document de mission d'examen. Il présente les résultats des ventes d'autorisations de pêche. Rémy explique l'augmentation du



placement et son taux d'intérêt. L'AFC maintient ses revenus. Il présente les charges et démontre les différences entre 2022 et 2023. Il explique aussi qu'il faut regarder l'ensemble sur une moyenne de 2 ans. Une année l'AFC fait un surplus, mais l'année d'ensuite elle a davantage de dépenses donc elle est dans le négatif, puis ça se rebalance l'année suivante. Il signifie que l'organisme est en très bonne santé et qu'elle a les fonds nécessaires pour des projets. Ensuite, il explique qu'annuellement il y a une réserve (fonds générés), elle est là si besoin et entre temps l'AFC utilise l'argent courant pour les projets. Il indique les coûts d'acquisition, l'ensemble des actifs, les immobilisations, les passifs, les montants non affectés vs. affectés. Il mentionne que les surplus qui ne sont pas affectés pourraient être affectés à des projets et devenir des fonds réservés comme exemple le fond réservé pour l'aménagement de frayères. Il résume l'insuffisance des produits sur les charges de 15 304\$. Rémy présente les prévisions et montants de charges ainsi qu'une description et imputation de chaque dépense et dans quelles catégories elles sont (4 grands vases). Il conclut en disant que la gestion est bien faite, l'AFC réinvestit bien l'argent acquis pour faire des projets. L'organisme est en santé et une réserve est présente, ainsi un budget annuel est construit en fonction du roulement. Proposé par Junior Duguay et secondé par Éric Naudin. Rémy quitte.

#### **5. Prévisions budgétaires 2024**

Chloé présente les prévisions budgétaires dans les 4 grands vases. Elle compare les dépenses réelles 2023 vs. les prévisions 2024. Ce sont sensiblement les mêmes chiffres, mise à part les nouveaux projets (bouées, nouveaux sanctuaires, recensement, projet d'aménagement de frayères). Pour la protection, il y a un peu moins de salaire prévu pour en mettre un peu plus dans la gestion. Il y a 18 000\$ de prévu pour les frais généraux. Ensuite, pour le Centre d'interprétation, il n'y a pas de montant supplémentaire, car il n'y a pas de projet prévu en 2024 pour cela. Pour conclure, 2024 est une grosse année donc il y a 419 000\$ en prévision de dépenses. Chloé présente les prévisions de revenus de 408 000\$. Il y a donc un déficit estimé de 22 587\$.


Proposé par Rock Paquette et secondé par Steve Giguère.

#### **6. Ventes d'autorisation de pêche 2023**

En 2023, il y a eu 12 680 autorisations de pêche vendues, soit un revenu de 312 000\$. 51% des achats ont été faits en ligne. En date d'aujourd'hui, les ventes en ligne s'élèvent à 54%.

#### **7. Présentation des activités 2023 (intervention de l'agent Jonathan Thibault)**

L'agent Thibault se présente et fait une description du territoire (Mont-Laurier vs. Maniwaki), il y a un agent par territoire attribué aux assistant.es du Baskatong. Les effectifs ont été très bas dans les bureaux du ministère de la faune cette année, donc les statistiques sont plus basses pour cette raison. Cependant, ils ont déjà mis plus d'effort sur le Baskatong cette année vs. les années antérieures. Quelques opérations ont déjà été faites et les agents ont été invités dans certains vols d'avion avec l'AFC, ce qui a aidé pour les nouveaux sanctuaires. Il indique les infractions qui ont été constatées sur le réservoir et ces rives de juin 2023 à juin 2024 (assistant.es et agent.es confondus), soit : 1 dossier de ligne sans surveillance, 1 dossier de surplus de lignes, 9 dossiers de pêche dans un sanctuaire, 8 dossiers de pêche sans autorisation de pêche, 4 dossiers de gamme de taille, 2 dossiers de pêcher sans permis de pêche du QC, 3 dossiers de pêche



avec poisson appât, 1 dossier de poisson non mesurable et 7 dossiers d'habitats fauniques. Pour le Baskatong, pour l'année en cours, en termes de protection, il y a eu un total de temps de protection de 279 heures pour les bureaux des agents de Mont-Laurier et Maniwaki. Pour les assistant.es du Baskatong, c'est 2320 heures mis sur la protection, 20 dossiers d'infraction, 1090 vérifications et 16 avis de 7 jours. C'est 3.7 % des vérifications qui étaient en infraction. Jonathan dit qu'en raison du contrôle, il y a moins d'infraction, ça décourage les pêcheurs de braconner. Avec l'arrivé des sanctuaires, Jonathan félicite l'AFC pour la signalisation. Chloé explique ce qui a été fait pour signifier aux pêcheurs les nouveaux sanctuaires. Il y a une question de monsieur Rioux à propos de la partie de la Gens-de-Terre où il faut un droit d'accès de la réserve la Vérendrye pour y pêcher. Jonathan dit qu'en fait ça l'a toujours été comme ça et qu'il y a une pancarte 8x4 pieds rouge pour l'annoncer avant d'arriver dans la zone. Il affirme que la réglementation est appliquée et se fait respecter. Carolane Riopel-Leduc indique que la délimitation de l'AFC a été décidée il y a fort longtemps et qu'en plus c'est la zone de pêche 12 qui croise la zone 11. Si on veut changer cela il faudra que la SÉPAQ, l'AFC, la population, montent un dossier avec une description, un dossier d'arpentage, démontrer que c'est une problématique réelle, ensuite ce sont 4 dérogations qu'il faudrait pour changer le tout et c'est environ 6 ans de procédures. Chloé explique comment se procurer un droit d'accès de la réserve. Jonathan mentionne que la réglementation n'est pas si compliquée que cela vs. d'autres endroit. L'agent Thibault demande aux pourvoyeurs de faire un signalement lorsqu'ils voient des infractions auprès de leurs clients. Cela aide beaucoup les assisant.es et agent.es à cibler un groupe, une personne, un bateau. Ils doivent donc appeler SOS braconnage lorsqu'ils voient quelque chose d'illégal. Pour la SQ c'est la même chose. Il quitte à la suite de son intervention.

## **8. Projets et études en cours (intervention de la biologiste Carolane Riopel-Leduc)**

### **8.1. Sanctuaires**


Le ministère a eu dans les années précédentes une demande de l'AFC de créer des nouveaux sanctuaires. Voyant le taux de mortalité des dorés augmenter et la pression de pêche du grand lac en surexploitation, c'était une bonne idée de l'AFC que de faire des nouveaux sanctuaires.

### **8.2. Étiquetage**

La fraye s'est déroulée sur une plus courte période cette année en raison de la température et du niveau du réservoir, l'AFC a donc tagué 683 dorés.

### **8.3. ADN**

Explication du processus et de la raison du prélèvement de bouts de queues, cette année, dans les frayères. Cela fait suite à une étude de Dylan Fraser, pour connaître la signature ADN de chaque frayère. Ensuite, durant l'été, il y aura une pêche expérimentale et le ministère reprendra des bouts de queue pour voir si les dorés des 5 lacs se mélangent avec ceux du réservoir. Le printemps s'est déroulé très vite et ça nécessite beaucoup de temps pour réaliser toutes ces opérations. Donc l'AFC et le ministère n'ont pas réussi à avoir la quantité nécessaire de prélèvement sur toutes les frayères comme ils voulaient donc l'an prochain, il y aura une continuité de l'étude. Explication que l'ensemencement n'est pas la solution puisque 1.7 millions de larves ensemencées donnent seulement 252 dorés gardables (au moins 37 cm) et seulement en 2018, ce sont 55 000 dorés qui se sont faits capturés et gardés au Baskatong. Le taux de survie des larves est très bas et ce sont plusieurs facteurs qui



influencent leur taux de survie. Pour faire de l'ensemencement qui concorderait avec les dorés qui sortent du plan d'eau par année, c'est tellement énorme que ce n'est pas la solution. Ça serait beaucoup d'argent investi pour le peu de résultat. Question de l'assemblée à savoir si l'AFC pourrait refaire l'ensemencement ? Carolane dit que ça ne sert à rien, tous les sous qui iraient là-dedans serait perdu. Si un jour, le ministère annonce l'ensemencement à nouveau, c'est une très mauvaise nouvelle pour le plan d'eau et ce n'est aucunement souhaitable. Le meilleur serait de mettre les sous acquis dans la protection (surveillance et sanctuaires). Question dans l'assemblée : comment le ministère fait pour savoir que c'est 252 dorés qui survivent jusqu'à 37 cm ? Carolane dit que c'est un chiffre global basé sur les études. Question de l'assemblée : pourquoi est-ce nécessaire de savoir de quelle frayère vient un poisson ? Carolane explique que c'est important de savoir quelles frayères sont les plus productives ainsi que de connaître la santé de celles-ci pour ensuite pouvoir mieux dicter nos actions pour le futur.

#### **8.4 Pêche expérimentale et recensement**

La pêche expérimentale se fera cet automne, les vols d'avion sont enclenchés et suite à tout cela, le ministère pourra analyser les données, puis sortir le rapport. Question de Daniel : si le cheptel a beaucoup baissé qu'est-ce qu'on fait ? Carolane mentionne qu'il faut d'abord voir ce qui ne fonctionne pas, ensuite on prend action, exemple : modifier la limite quotidienne, modifier la gamme de taille, etc. Question dans l'assemblée : pourquoi la gamme de taille n'est pas comme au Gouin ? Carolane répond que la population du Gouin a une croissance lente vs. la population du Baskatong à une croissance rapide. Donc si un pêcheur capture et garde un 34 cm, ce poisson n'a pas été frayé encore vs. au Gouin oui. Ici, il faut que les femelles atteignent l'âge de 5 ans (37 cm) avant qu'elles ne soient mature sexuellement. Elle explique aussi que si la grandeur de maturité sexuelle descend, c'est signe de surexploitation et que s'il n'y a pas de gros dorés, c'est qu'il y a une trop grosse pression de pêche. Le doré noir n'a pas de gamme de taille, car ce n'est pas une espèce recherchée en raison de sa petite taille. Elle explique qu'il n'y aura pas d'ensemencement de ouananiche même si cette espèce est bien aimée puisqu'elle colonise les lacs autour et que c'est donc dangereux pour tout le bassin-versant de la rivière Gatineau.

#### **9. Nomination du vérificateur externe**

L'assemblée est en accord pour que St-Jean, St-Pierre CPA Inc. reçoive le mandat à nouveau.

Proposé par Henri Mery et secondé par Éric Naudin.

#### **10. Renouvellement siège Steve Giguère**

Steve Giguère est intéressé à renouveler son mandat pour utilisateur-pêcheur pour 2 ans à nouveau, personne d'autre ne se propose dans l'assemblée.

Proposé par Jean-Sébastien Rioux et secondé par Daniel Pelletier.

#### **11. Lieu et date de la prochaine assemblée générale annuelle (juin 2025)**

La date proposée est le 18 juin 2025 en après-midi. L'assemblée est d'accord.

## 12. Varia

Aucun point.

## 13. Prix de présence et tirages des tags

Tirage des prix de présence à l'AGA :

- Forfait au Fontbrune pour 4 personnes pour la pêche hivernale : André Touchette.
- Forfait 2 nuits pour 2 personnes dans un chalet au Tawanipi, location de canot ou kayak inclus et objets promotionnels de l'AFC : Christian Tremblay.
- 1 autorisation de pêche saisonnière et des objets promotionnels de l'AFC : Lise Jean.

Tirage des prix pour la capture d'un doré tagué :

- Certificat cadeau de 100\$ au restaurant du Rabaska avec une autorisation de pêche saisonnière : Jean-Marc Seyer (tag #621 bleu).
- Certificat pour 2 nuits dans une suite à la Pointe à David avec location d'une chaloupe : Dany Carrier (tag#255 bleu).

## 14. Levée de l'assemblée générale annuelle

Fermeture de l'assemblée à 15h25.  
Levé de l'assemblée par Henri Mery.